

## Vol auchan bluff ou réalité

Par lidi, le 21/11/2010 à 14:04

Bonjour à tous,

Voilà , j'ai commis un vol à l'étalage de 11 euros , je me suis fait arréter par les vigils , j'ai reconnu et payé . Puis rendu ce que j'avais consommé . Sur le coup , je n'ai pas compris que la feuille qu'ils mont fait signé était un dépot de plainte simplifié . J'avais demandé au vigil si cette feuille serait juste dans les archives , il m'avait dit que oui mais que si recidive il y avait la police serait prevenu . Et en les rappelant , ils m'ont dit que cette feuille serait transmise au parquet . Alors qui croire ? Va t'elle seulement être conservé ? Ou réellement transmise ?

et si elle est transmise l'affaire sera t'elle classée sans suite ? C'est la 1ère fois . c'était a Auchan , alors ggn connait t'il les méthodes d'Auchan ?

Merci.

Par manbox1794, le 31/12/2011 à 16:43

bonjour alors qu'as fait auchan? qu'est ce que tu as eu comme suites?

Par Tisuisse, le 01/01/2012 à 13:55

Bonjour,

Cela a dû être fait puisque le post d'origine remonte à octobre... 2010.

## Par Marion2, le 01/01/2012 à 15:01

Bonjour,

[citation] Cela a dû être fait puisque le post d'origine remonte à octobre... 2010.

[/citation]

Oui, je pense.

## Par manbox1794, le 01/01/2012 à 16:56

comment a t elle eu le rappel à la loi?

comment cela s'est passé?

## Par Tisuisse, le 01/01/2012 à 17:34

lidi est venu(e) sur ce forum le 21.11.2010 et depuis n'est pas revenu(e). Cela m'étonnerait qu'il (ou qu'elle) vous réponde.